



02, rue Jean Lafauce
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt huit novembre deux mille dix sept à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire de Loddes.

Présents : Mesdames AUGIER, POIVEY, DUVERGER et Messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MEPLAIN, MESTAYER, AUGIER.

Pouvoirs : Alain COURTINE à Jean MEPLAIN.

Nombre de conseillers municipaux : 7

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard PELIN.

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire propose au conseil municipal d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour, à savoir : adoption des motions de l'Association des Maires Ruraux de France et heures complémentaires affectées au salaire de Pascal BAUDELOT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2017 ;

Madame le Maire propose au vote du conseil municipal le compte-rendu du 29 septembre 2017. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION PORTANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LODDES SUR LA PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR DE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT SUR LA COMMUNE D'ANDELAROCHE (ALLIER) ;

Madame le Maire rappelle que la société ABO WIND envisage d'implanter un parc éolien sur le territoire d'Andelaroche, cette commune avait donné son accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Dans une délibération prise par le conseil municipal d'Andelaroche le 15 décembre 2016, les élus constataient des inquiétudes et des imprécisions et, conscients des nuisances que le projet pourrait générer, ont VOTE CONTRE MAJORITAIREMENT.

En fonction de ces éléments, Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 voix contre ; 2 abstentions, donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet éolien sur la commune d'Andelaroche.

DELIBERATION APPROUVANT L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE AU SICTOM SUD ALLIER AVEC PERCEPTION DE LA TEOM ;

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, par délibérations des 26 juin 2017 et 25 septembre 2017, a décidé d'adhérer à un syndicat mixte, le SICTOM Sud Allier, pour exercer la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés sur le périmètre des 13 communes du secteur du Donjon (la commune de Sorbier étant déjà incluse) à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'adhésion du nouvel EPCI au SICTOM Sud Allier est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres. Ainsi, Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote. Monsieur PELIN fait remarquer que Madame le Maire a déjà voté POUR cette délibération. Madame le Maire répond assumer son vote. En tant que Vice-Présidente de la Communauté de Communes, celle-ci a participé aux réunions débats organisées sur ce sujet sensible et rappelle que le budget ordures ménagères est fortement déficitaire à cause de mauvais payeurs. Une augmentation sans précédent avait été prévue pour palier sans pour autant résoudre le problème pour les prochaines années.

La compétence étant exercée par la nouvelle Communauté de Communes, il est plus raisonnable d'uniformiser le mode de perception de la taxe bien que celle-ci se révèle injuste comme tout impôt perçu par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 5 voix « contre » ; 4 « abstentions », 1 voix « pour » **REFUSE** l'adhésion du nouvel EPCI au SICTOM Sud Allier.

Madame le Maire propose également que le produit de la TEOM soit perçu directement par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire en lieu et place du syndicat.

. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 7 voix « contre » ; 2 voix « pour » et 1 « abstention », **REFUSE** que le produit de la TEOM soit perçu directement par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire en lieu et place du syndicat.

DELIBERATION POUR RECETTE EXCEPTIONNELLE;

Madame le Maire informe le conseil qu'un don d'une valeur de 4000 euros sous forme de chèque lui a été remis en faveur de la commune. Le donateur souhaite rester dans l'anonymat.

Madame le Maire, en accord avec le donateur, propose au conseil municipal d'affecter ce don partiellement à l'acquisition de luminaires de NOEL pour la commune.

Après discussion, les membres du conseil à l'unanimité **AUTORISENT** Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 4000€ au profit de la commune et **D'AFFECTER** partiellement ce don à l'acquisition de luminaires de NOEL pour la commune pour un montant total de 1312,75€.

DECISION MODIFICATIVE: DEPENSES IMPREVUES EN INVESTISSEMENT ;

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'achat des luminaires de NOEL n'étant pas prévu au budget 2017, il convenait de prendre une décision modificative afin de régler la facture RDN d'un montant de 1312,75€.

Dépenses :

020 (dépenses imprévues)	:	-1313€
2158-283	:	+1313€

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la décision modificative n°6 telle qu'elle est présentée.

MOTIONS AMRF :

Madame le Maire propose 4 motions de l'Association des Maires Ruraux de France mais souhaite laisser le temps aux élus d'en prendre connaissance. Ainsi, elle suggère de leur adresser ces différentes motions par mail qui seront soumis à débat ultérieurement. Le conseil municipal accepte la proposition.

PROJETS 2018;

Madame le Maire propose aux élus de réfléchir sur les projets 2018 pour la commune de LODDES.

Les projets suivants sont avancés et les choix définitifs seront arrêtés début 2018:

- Michel BELOT propose la réfection des chemins : Méchins, Dagands, Rondepierre, Quirielle ;
- Olivier JOSSELIN propose de crépir les murets dans la cour de la Mairie (travaux en régie) ainsi que celui face au portail de l'église ;
- Inscription partielle du logiciel Cosoluce en investissement ;
- Changement de 3 extincteurs sur la flotte (+10 ans).

DELIBERATION BAUDELOT :

Madame le Maire informe le conseil municipal que Pascal BAUDELOT a réalisé des heures complémentaires qu'il conviendrait de rémunérer sur son salaire du mois de décembre. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement sur le salaire de décembre.

ORGANISATION DE L'ARBRE DE NOEL 2017 :

Le conseil municipal décide de renouveler l'opération arbre de NOEL. Monsieur PELIN s'interroge sur la nécessité de cette manifestation. D'autres membres du conseil municipal parlent de convivialité et de cohésion des habitants de la commune autour des fêtes de fin d'année.

L'arbre de NOEL de la commune de LODDES aura lieu dimanche 17 décembre à 14h30 à la salle polyvalente. Les enfants vont recevoir une invitation personnelle et les familles seront avisées par mail ou par courrier.

Pour information, Madame le Maire précise que la cérémonie des vœux se tiendra dimanche 14 janvier 2018 à 11 heures à la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur PELIN demande qu'un arrêté d'élagage soit pris.

Constatation permanente d'incivilités autour des bacs à ordures qu'il n'est pas facile de gérer.

Les élus n'ayant plus de questions, Madame le Maire lève la séance à 21h50.

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

JM.MESTAYER

A.AUGIER

